

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202605-048

Du 5 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la polyvalente de Saint Genest de Beauzon, sous la présidence de Monsieur GILLES Philippe, Président.

Etaient présents : AUDIBERT Agnès, THIBON Jean-François, DELEUZE DALZON Chloé, DI VUOLO Michel, GILLES Philippe, BENEFICE TOURNIER Carole, PLANET Olivier, FLORY Eva, CARRASCO Georges, PANTOUSTIER Brigitte, AUZAS Vincent, DEMARIA Jean-François, DELMASURE Julien, CARON Denis, TROUILLAS Severine, BOISSIN Joël, ROCHEDIX Christiane, VALETTE Sarah, LARCHER Corinne, GUILLET Pascale, PISTORESI Jean-Marc, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, REY Françoise, D'HELFT Sabine, DUMAS Yoann, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie-Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, TALAGRAND Emma, JAMBOIS Gaston, TROUILLAS Alain, GOMEZ-ABASCAL Delphine, MAZILLE Didier, YVAIN Bertrand, FAURE Alexandre.

Pouvoir : DUCLOUX Sébastien (pouvoir de Carole LASTELLA), SALEL Matthieu (pouvoir de AGNEL Rodolphe), PIOLAT Didier (pouvoir de Agnès AUDIBERT).

Ont participer sans pouvoir de vote : MARCY Régine, BOUTIERE Sophie

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 38

Pouvoir : 3

Date de la convocation 28 avril 2026

A été élu secrétaire : TALAGRAND Emma

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : L'ILLOTZ'ENFANTS : AVENANT A LA CONVENTION

En matière d'enfance, la CdC est compétente en parentalité au travers d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) dont la gestion est confiée à l'association l'Ilot Z'Enfants via une convention d'objectifs et de moyens actant notamment le financement du LAEP.

Par courrier en date du 14 novembre 2025, l'Ilot Z'Enfants fait part de l'impact financier de la mise en conformité avec la convention collective à laquelle l'association est rattachée. Elle demande à toutes les Communautés de Communes bénéficiant des actions du LAEP, dont la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie, une révision de la subvention liée à l'augmentation des frais de personnel.

En 2026, il est prévu que la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie finance le LAEP à hauteur de 3 105 €. Il est proposé au conseil communautaire de répondre favorablement à cette demande en 2026 et de porter le financement de l'Ilot Z'Enfants au titre du Lieu d'Accueil Enfants Parents à 4 105 €. Cette somme a été prévue au Budget 2026 déjà voté.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Approuver l'augmentation de financement demandée par l'association l'Ilot Z'Enfants de 1 000 € par avenant à la convention d'objectif 2023-2026,

Autoriser le Président à entreprendre les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces jointes utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Philippe GILLES

Président

Emma TALAGRAND

Secrétaire de séance





AVENANT

à la Convention d'objectif 2023-2026 entre la Communauté de communes du
Pays Beaume-Drobie et l'association L'îlot Z'Enfants.

LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT

Entre :

La Communauté de communes Pays Beaume Drobie

Dont le siège est situé au 134 Montée de Chastelanne 07 260 Joyeuse

Représenté par Monsieur Philippe GILLES, son Président

Désigné sous les termes « CC Pays Beaume-Drobie »

Et :

L'association « l'îlot Z'Enfants »

Dont le siège est situé au 30 rue des écoles 07 230 Lablachère,

Représentée par Patricia Abraham, membre de la collégiale,

Désigné sous les termes « L'îlot Z'Enfants »

PREAMBULE

En 2014, le Conseil communautaire a décidé de compléter sa politique de services aux familles en intégrant la gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP). Considérant la volonté de la CC Beaume Drobie d'agir sur des champs qui croisent les objectifs de l'association l'îlot Z'Enfants, notamment dans le cadre de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire », la CC Beaume Drobie et l'îlot Z'Enfants ont conclu une convention d'objectifs et de moyen prévoyant notamment le financement du Lieu d'Accueil Enfant Parents.

Par courrier en date du 14 novembre 2025, l'îlot Z'Enfants fait part de l'impact financier de la mise en conformité avec la convention collective à laquelle l'association est rattachée. Elle demande à toutes les communautés de commune bénéficiant des actions du LAEP, dont la CC Beaume Drobie, une révision de la subvention liée à l'augmentation des frais de personnel.

En 2026, il est prévu que la CC Beaume Drobie finance le LAEP à hauteur de 3 105 €.

ARTICLE 1 : OBJET

La CC Beaume-Drobie décide de répondre favorablement à la demande de l'Ilot Z'enfants et d'augmenter la subvention prévue initialement de 1000 €.

Le financement de l'Ilot Z'Enfants au titre du LAEP est portée à 4 105 € pour l'année 2026.

ARTICLE 3 : DUREE

Le présent avenant est signé pour l'année 2026.

ARTICLE 4 : SIGNATURES

Il est établi un original pour chacun des cosignataires.

Les signataires reconnaissent avoir pris connaissance des éléments constitutifs du présent avenant.

Fait à Joyeuse, le 16 avril 2026,

Pour L'Ilot Z'Enfants

Mme. Patricia Abraham,
Membre de la collégiale

Pour la CC Pays Beaume-Drobie,

M. Philippe GILLES, Président,